

FINANCE: La Compagnie fiduciaire mise sur l'inter-professionnalité avec les avocats

Les experts-comptables associés de la [COMPAGNIE FIDUCIAIRE](#) / T : 05.57.77.32.33 (siège social à Bordeaux/ Gironde) s'associent avec le cabinet d'avocat d'affaires Tristan de la Rivière. Ensemble ils vont créer la Compagnie du Droit, une société d'avocats. C'est la loi Macron, promulguée le 6 août 2015 qui organise l'inter-professionnalité pour permettre le rapprochement des métiers du chiffre et du droit. La Compagnie du droit est une société d'exercice libéral à responsabilité limitée qui apportera assistance et conseil en matière de conseil et de contentieux en droit des affaires, droit social et droit fiscal aux sociétés, PME-ETI, start-ups, entrepreneurs, professions libérales et dirigeants.

www.compagnie-fiduciaire.com